

COI Commun



Conseil
Supérieur de la Santé

Communiqué

Conseil Supérieur de la santé

BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE STÉRILISATION DE DISPOSITIFS MÉDICAUX RÉVISION DES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE STÉRILISATION (CSS 7848 – 2006)

La stérilisation de dispositifs médicaux (DM) est un maillon important dans la lutte contre les infections associées aux soins. Les techniques de stérilisation effectuées en milieu hospitalier dans le service central de stérilisation (SCS) ou sous-traitées évoluant continuellement, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a estimé opportun d'actualiser les « Recommandations en matière de techniques de stérilisation » parues en 1993 et revues en 2006.

Ces bonnes pratiques en matière de stérilisation de dispositifs médicaux (CSS 9256) publiées en juin 2017 sont issues d'un travail collaboratif intense de deux années par des experts de terrain et sont basées sur les textes de référence publiés dans ce domaine.

Elles reprennent les éléments-clés nécessaires et indispensables pour atteindre l'objectif de qualité exigé pour les DM au bénéfice de chaque patient pris en charge par les institutions de soins.

Elles ont pour but de fournir un guide de bonnes pratiques décrivant les étapes indispensables au « bon » traitement des DM et au maintien de la stérilité du DM jusqu'à son utilisation pratique. Ce document est à l'attention des directions des institutions de soins, au personnel des services de stérilisation ainsi qu'à l'administration dans le cadre des inspections et des accréditations.

Plus précisément, ce document aborde de façon générale l'organisation du SCS, l'importance du nettoyage et de la désinfection du DM souillé avant sa stérilisation. Les principales méthodes de stérilisation recommandées telles que la stérilisation par des moyens physiques (ex. vapeur d'eau saturée) et chimiques (ex. peroxyde d'hydrogène (H₂O₂)) sont expliquées et argumentées. Pour chacun des appareils utilisés en SCS, les qualifications, les normes de validation ainsi que les contrôles en routine sont documentés et conseillés. Des recommandations relatives au conditionnement, au transport, au stockage et à la durée de conservation du DM stérile ainsi que sur l'infrastructure des locaux sont formulées.

Des chapitres sont aussi consacrés au set en prêt, ainsi qu'à la problématique de la re-stérilisation et de la réutilisation de DM à usage unique et la problématique des agents transmissibles non conventionnels (ATNC – prions).

La traçabilité du DM stérile est finalement discutée et ce, dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de qualité dans le processus de stérilisation.

En conclusion, la publication, la diffusion et la mise en application de ces bonnes pratiques permettront aux secteurs de soins d'optimiser les pratiques en matière de stérilisation, au bénéfice de chaque intervenant et des patients.

L'avis (n° 9256) est consultable dans son intégralité sur le site Internet du Conseil Supérieur de la Santé : <https://www.health.belgium.be/fr/brochure-bonnes-pratiques-en-matiere-de-sterilisation-de-dispositifs-medicaux-css-9256> |